

# ***PALATINE COURT TERME DYNAMIQUE PLUS***

OPCVM respectant les règles d'investissement et  
d'information de la directive 85/611/CE modifiée

## **PROSPECTUS SIMPLIFIE**

### **PARTIE – A - STATUTAIRE**

#### **Présentation succincte :**

- ▶ Code ISIN : **FR0010244350**
- ▶ Dénomination : **PALATINE COURT TERME DYNAMIQUE PLUS**
- ▶ Forme juridique : **Fonds Commun de Placement de droit français**
- ▶ Société de gestion de portefeuille : **PALATINE ASSET MANAGEMENT**
- ▶ Déléataire gestion comptable : **CACEIS FASTNET**
- ▶ Dépositaire : **CACEIS BANK**
- ▶ Prime broker : **néant**
- ▶ Commissaire aux comptes : **Conseil Associés S.A. / DFK International**
- ▶ Commercialisateurs : **PALATINE ASSET MANAGEMENT  
Banque PALATINE**

#### **Informations concernant les placements et la gestion :**

- ▶ Classification : **Obligations et autres titres de créance internationaux**
- ▶ OPCVM d'OPCVM : **Inférieur à 10% de l'actif net**
- ▶ Objectif de gestion :  
Le FCP vise à atteindre une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice Eonia, sur un horizon de placement d'un an.

### ► Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est l'indice EONIA (Euro Overnight Index Average). Il correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro. Il est publié par la Fédération Bancaire Européenne. Les informations sur cet indice sont notamment disponibles sur le site internet de FININFO [www.fininfo.com](http://www.fininfo.com).

Le FCP n'est pas indiciel ni à référence indicielle et l'indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance. Aucune corrélation avec l'indicateur n'est recherchée par la gestion.

### ► Stratégie d'investissement :

Le FCP investit dans un portefeuille composé principalement d'obligations et de titres de créance internationaux. La fourchette de sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt est comprise entre -3 et +3.

Le processus de gestion repose sur une analyse pragmatique des facteurs clés des différents marchés financiers (variables économiques, finance comportementale, valorisation, flux et facteurs techniques). Cette analyse permet la détermination de la nature de l'allocation entre les différentes classes d'actif (actions, crédit, taux) les zones géographiques concernées, les niveaux d'investissement (positions acheteuses ou vendeuses).

La répartition entre dette publique et dette privée et la répartition des investissements par pays varient selon les choix discrétionnaires de la gestion, le risque de change n'étant pas systématiquement couvert.

Stratégie de type taux :

- Allocation à la classe d'actif
- Gestion de la sensibilité
- Allocation géographique

Stratégie de type crédit :

- Allocation à la classe d'actif

Stratégie de type action dans la limite de 10% :

- Allocation à la classe d'actif
- Allocation géographique

Les différentes stratégies sont pondérées dans le cadre d'un budget de volatilité ex-ante de 2%.

La stratégie cherche à limiter la volatilité ex-post en fonction de la volatilité historique constatée. Cependant, il se peut que celle-ci soit supérieure aux attentes, car la volatilité et les corrélations entre classes d'actifs varient dans le temps.

A cette fin, le FCP est principalement investi en obligations, titres de créance et tout autre titre de dette ayant une notation court terme égale ou supérieure à A2 et long terme à BBB lors de leur acquisition dans le portefeuille.

La meilleure note de ces trois agences sera retenue lors de l'achat.

Les instruments dérivés listés ou de gré à gré à terme ferme ou optionnel pourront être utilisés pour réaliser l'allocation d'actif, constituer des positions synthétiques vendeuses, substituer à des placements action, obligataire ou crédit, financer les positions, couvrir des positions

L'engagement du fonds est limité à 100% de l'actif net.

La gestion pourra effectuer des opérations de prises en pension sur des instruments financiers d'une durée inférieure à 3 mois avec révocation à tout moment et investir à moins de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européens conformes ou non à la directive, gérés ou non par le prestataire ou une société liée.

Le détail des actifs mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée

### ► Profil de risque :

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion ; ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Compte tenu de l'orientation du FCP, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de taux : le FCP peut, à tout moment, être totalement exposé au risque de taux, la sensibilité aux taux d'intérêt pouvant varier en fonction des titres à taux fixe détenus et entraîner une baisse de sa valeur liquidative dans les cas respectivement d'une sensibilité positive du portefeuille et d'une hausse des taux ou d'une sensibilité négative du portefeuille et d'une baisse des taux.

Risque de crédit : le FCP peut être totalement exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés. L'émetteur d'un emprunt obligataire peut ne pas être en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu. Ce risque de dégradation de la situation d'un émetteur peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de perte en capital : l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi. Toutefois, ce risque est très limité au vu de l'univers d'investissement du FCP.

Risque de volatilité : risque dû à la variation de la volatilité des instruments financiers détenus en portefeuille.

Risque de change : le FCP peut être exposé au risque de change proportionnellement à la partie de l'actif net investie hors de la zone euro non couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de sa valeur liquidative.

► **Garantie ou protection** : néant.

► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type** : Tous souscripteurs, souhaitant dynamiser sa performance par rapport au marché monétaire et supporter le profil de risque présenté par l'OPCVM.

Durée de placement recommandée : 1 an.

### **Avertissement**

Le montant qu'il est raisonnable d'investir par chaque investisseur dans cet OPCVM dépend de sa situation personnelle, en fonction notamment de son patrimoine, de son horizon de placement et de son souhait ou de sa préférence à prendre ou non un risque financier. Dans tous les cas, il est fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

## **Informations sur les frais, commissions et la fiscalité**

### ► **Frais et commissions:**

#### Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc ...

<b>Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * nombre de parts	0,25 %
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * nombre de parts	NEANT
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * nombre de parts	NEANT
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * nombre de parts	NEANT

#### Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

<b>Frais facturés à l'OPCVM</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	0,60% TTC taux maximum
Commission de sur performance	Actif net	20% de la performance du FCP excédant l'EONIA + 0,50 (1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement : la société de gestion et le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	0 à 0,50% TTC

(1) La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du FCP et celle de l'indice de référence défini ci-après, sur l'exercice comptable qui débute le lendemain du dernier jour de bourse du mois de décembre de l'année N et s'achève le dernier jour de bourse du mois de décembre de l'année N+1. L'indicateur de référence est l'indice EONIA (Euro Overnight Index Average). Il correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro. Il est publié par la Fédération Bancaire Européenne. La performance du FCP est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative. Cette dernière inclut la capitalisation des revenus encaissés par le FCP.

- Si la performance du FCP est positive et supérieure à l'EONIA + 0,50, la part variable des frais de gestion représentera 20% de la différence entre la performance du FCP et l'EONIA+ 0,50.
- Si la performance du FCP est négative ou inférieure à celle de l'indice de référence défini précédemment, la part variable des frais de gestion sera nulle.
- Si en cours d'exercice, la performance du FCP, depuis le début de l'exercice, est positive et supérieure à l'EONIA+ 0,50, calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport à l'EONIA + 0,50 entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice comptable que si, sur l'exercice, la performance du FCP est positive et supérieure à l'EONIA+0,50.

Au titre de l'exercice 2008, le calcul de la part variable prend effet le 5 mai 2008 sans rétroactivité sur l'exercice en-cours. La perception de cette part variable n'interviendra que fin décembre 2009.

Cette commission de surperformance sera directement imputée au compte de résultat du FCP.

#### Procédure de choix des intermédiaires

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés par la société de gestion dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi-critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique. Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation et l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage.

#### Modalités de partage de la rémunération sur les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Lorsque l'OPCVM procède à l'acquisition temporaire de titres, l'intégralité des revenus liés à cette opération est acquise à l'OPCVM, le cas échéant en cas de cession temporaire, l'intégralité de la rémunération sera payée par l'OPCVM.

► **Régime fiscal :**

Avertissement :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

**Informations d'ordre commercial :**

► **Conditions de souscription et de rachat :** les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour à 12H00 chez CACEIS BANK. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour de centralisation.

► **Date de clôture de l'exercice :** le dernier jour d'ouverture de Bourse (à Paris) du mois de décembre de chaque année.

► **Affectation du résultat :** Capitalisation totale des revenus.

► **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :** Chaque jour d'ouverture de bourse (à Paris) à l'exception des jours fériés légaux selon le code du travail français.

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :** chez la société de gestion et sur le site [www.palatine.fr](http://www.palatine.fr)

► **Devise de libellé des parts :** EURO.

► **Date de création :** Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 25/10/2005. Il a été créé le 13/12/2005.

**Informations supplémentaires :**

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :  
Palatine Asset Management - 42, rue d'Anjou - 75008 PARIS - Tél. : 01.55.27.95.52

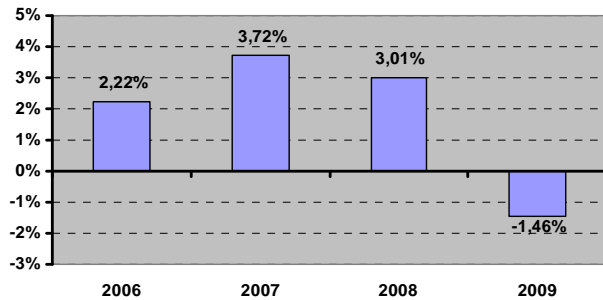
Date de publication du prospectus : 25-05-2010

Le site de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

**Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.**

## PARTIE B STATISTIQUE

### Performances du FCP au 31/12/2009



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	-1,46%	1,73%	-
EONIA	0,73%	2,90%	-

### Le FCP a été créé le 13-12-2005

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.

### AVERTISSEMENT

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.  
Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

**Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2009 :**

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,300 %</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements</b> Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none"><li>• des Coût liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement</li><li>• déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur</li></ul>	<b>0 %</b>
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b> Ces autres frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none"><li>• commission de surperformance</li><li>• commission de mouvement</li></ul>	<b>0,704 %</b>  0,702 % 0,002 %
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,004 %</b>

**Les frais de fonctionnement de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

**Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement**

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- ✓ des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- ✓ des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur. Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

**Autres frais facturés à l'OPCVM**

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- ✓ des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- ✓ des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

**Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2009 :**

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

<i>Classes d'actifs</i>	<i>Transactions</i>
<b>Titres de créances</b>	51,31 %